

Du reste, la BAD préfère agréer pour chaque projet particulier une liste restreinte de sociétés plutôt que d'établir un long répertoire de sociétés à compétence générale. C'est pourquoi ces listes servent principalement de registre sur les références professionnelles des sociétés que les experts de la Banque peuvent consulter à leur gré avant de donner leur approbation lors de la constitution des listes restreintes.

Vous pouvez vous procurer l'un ou l'autre de ces formulaires d'enregistrement auprès du registre de la BAD, de l'ambassade à Abidjan et à la Direction de l'expansion du commerce en Afrique (GAT) au ministère des Affaires extérieures.